

**Procès-Verbal**  
**Conseil Municipal**  
**19 janvier 2022**

Membres : 23  
En exercice : 23  
Présents : 21  
Représentés : 02      Voix délibératives totales : 23

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf janvier à 18 heures, se sont réunis, dans la salle d'activité de la ville de Bury, les Membres du Conseil municipal de la ville de BURY, légalement convoqués le onze janvier, sous la Présidence de **monsieur David BELVAL, Maire.**

**PRESENTS :**

M. David BELVAL, Maire, M. Réginald THEROUDE, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, M. Laurent GUYARD, Mme Ingrid LACAU, Adjoints au Maire.

M. Jean-Pierre AUTIN, Mme Teresa BELGHERBI, M. Pascal DEMAILLY-LAHLOUH, Mme Karen DYS, Mme Véronique FAY, Mme Myriam GALLOIS-MONTBRUN, M. Sylvain GALY, M. Cyril GOULARD, Mme Valéry GUILMAIN, M. Jean-Marc HENONIN, Mme Delphine MALLARD, Mme Isabelle MANIETTE, M. Mathieu MONTAIGNE, M. Christian MOUREY, Mme Nadia PIAI, M. Didier THIBERGE, Mme Marie-Hélène VANDROMME, membres du Conseil municipal.

**EXCUSES AVEC POUVOIR :**

Mme Véronique DELABROY donne pouvoir à M. David BELVAL,

M. Jérôme GRUAIST donne pouvoir à M. Laurent GUYARD.



Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil municipal à 18h05, et donne lecture des excusés et des pouvoirs.

Monsieur le Maire excuse Mme Delabroy qui ne peut être présente suite à un décès.

Mme Nadia Piai est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour concernant la vente d'un véhicule du service technique.

Après l'approbation unanime du Conseil sur le rajout de ce point, Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal les points à l'ordre du jour :

- 1) Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 4 novembre 2021.
- 2) Rendu compte des décisions prises par monsieur le maire en vertu de sa délégation prévue à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales.
- 3) Report 2022 budget investissement.
- 4) Demandes de subventions.
- 5) Bail 2022 - REB
- 6) Convention de Fourrière Animale, Quadriennale, avec S.P.A.E.O. 2022 à 2025.
- 7) Adhésion à SE60 – modification des Statuts –
- 8) Ventes de parcelles.
- 9) Vente d'un véhicule.
- 10) Communications diverses.

### **Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 4 novembre 2021**

Sans autre remarque, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **Rendu compte des décisions prises par monsieur le maire en vertu de sa délégation prévue à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales**

Monsieur le Maire informe des Décisions prises depuis le dernier Conseil :

- Décision du maire n° Dec.2021-04 qui autorise la passation et la signature de l'avenant n°1 pour un montant de 6 992,11 € HT, ce qui porte le montant du marché de l'entreprise DACHE de 137 406,57 € HT à 144 398,68 € HT (avenant augmentant de 5,09 % le montant du marché).
- Décision du maire n° Dec.2021-05 qui autorise le virement de 11 000 euros du chapitre des dépenses imprévues de la section de fonctionnement (chapitre 022) vers le chapitre 012 "Charges du personnel".

### **Report 2022 budget investissement**

Les dispositions de l'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ont pour objet de permettre aux collectivités locales d'assurer la continuité de leur action en l'absence d'adoption de leur budget. Par conséquent, jusqu'au 15 avril, l'assemblée délibérante peut donner l'autorisation à l'exécutif de la collectivité territoriale d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire liste les articles concernés par cette mesure :

Article		BP	Crédit report	DM	Total Budgétisé	Report investissement	Total réalisé
2111	Terrains nus	40 000.00 €	- €	- €	40 000.00 €	10 000.00 €	28 164.16 €
2121	Plantations d'arbres	- €	- €	- €	- €	- €	960.00 €
21311	Hôtel de ville	176 141.11 €	- €	- 22 979.02 €	153 162.09 €	38 290.52 €	- €
21312	Bâtiments scolaires	5 000.00 €	7 401.00 €	- €	5 000.00 €	1 250.00 €	7 401.00 €
21316	Equipements de cimetière	1 000.00 €	- €	- €	1 000.00 €	250.00 €	- €
21318	Autres bâtiments publics	90 000.00 €	6 000.00 €	- €	90 000.00 €	22 500.00 €	48 739.25 €
2135	Instal. gén. agenc. aména. cons	217 500.00 €	95 457.16 €	- €	217 500.00 €	54 375.00 €	213 238.32 €
2138	Autres constructions	70 000.00 €	- €	- €	70 000.00 €	17 500.00 €	2 292.25 €
2151	Réseaux de voirie	163 350.00 €	3 744.23 €	- €	163 350.00 €	40 837.50 €	4 524.23 €
2152	Installations de voirie	20 599.22 €	400.78 €	- €	20 599.22 €	5 149.81 €	35 177.56 €
21532	Réseaux d'assainissement	5 000.00 €	- €	- €	5 000.00 €	1 250.00 €	1 190.22 €
21534	Réseaux d'électrification	10 000.00 €	- €	- €	10 000.00 €	2 500.00 €	- €
21568	Autre matériel et outillage	500.00 €	- €	- €	500.00 €	125.00 €	- €
2158	Autres matériels & outillage	339 601.00 €	399.00 €	- €	339 601.00 €	84 900.25 €	198 813.58 €
2182	Matériel de transport	120 000.00 €	- €	- €	120 000.00 €	30 000.00 €	566.70 €
2183	Matériel de bureau et info.	10 056.44 €	943.56 €	- €	10 056.44 €	2 514.11 €	4 886.00 €
2184	Mobilier	5 000.00 €	- €	- €	5 000.00 €	1 250.00 €	2 259.12 €
2188	Autres immo corporelles	30 000.00 €	- €	- €	30 000.00 €	7 500.00 €	548.08 €
	<b>Chapitre 21</b>	<b>1 303 747.77 €</b>	<b>114345.73</b>	<b>-22 979.02</b>	<b>1 280 768.75</b>	<b>320 192.19</b>	<b>548 760.47</b>

Sans autre question, la délibération approuvant cette mesure est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **Demandes de subventions**

Monsieur le Maire regrette que les demandes de subvention 2022 soient à finaliser pour la fin janvier, ce qui nécessite de précipiter nos projets d'investissement, surtout que le budget de cette année n'est pas encore bouclé. Les axes d'investissement pour 2022 se déclinent sur plusieurs thématiques :

- Achat d'un mini-bus électrique pour le service jeunesse, ce type de véhicule se prête bien aux petits trajets intra-muros. Il permet également de bénéficier d'une subvention de la CAF.
- Etude sur les cimetières, Monsieur le Maire souhaite depuis longtemps entreprendre un travail important, d'une part, de mise à jour de nos données et d'autre part de gestion des concessions abandonnées. Le travail sur les données consiste à produire des plans et des fichiers de concession à jour. Ce travail est fastidieux et doit être bien évidemment réalisé avec soin. Un premier devis permet d'estimer ce travail à 63 000 euros.
- Compte tenu des difficultés de stationnement dans le centre-ville, il est proposé de travailler sur la réfection du parking rue Emile Zola à côté de l'église pour un cout estimatif de 93 000 euros.
- Eu égard la vétusté de nos bâtiments communaux, un gros travail de rénovation énergétique doit être entrepris. Plusieurs devis ont été établis pour des changements de chaudières et d'ouvrants en grande partie sur les écoles de Bury pour un total de 180 000 euros.

Monsieur le Maire travaille aussi à trouver des subventions pour la rénovation des 2 lavoirs. Pour finir, il est aussi prévu de demander une subvention pour l'étude diagnostic de l'église qui doit débiter cette année.

Les demandes de subvention seront faites au niveau du Département, de la Région et de l'Etat par le biais de la DETR et du DSIL.

Ces opérations peuvent être regroupées ainsi :

Type dépenses selon devis - 2022 -	HT	TTC
Réaménagement des 3 Cimetières	61 571.00 €	73 885.20 €
Aménagement parking rue Emile Zola	77 948.75 €	93 538.50 €
Changement Chauffage Batiments communaux	80 890.70 €	97 068.84 €
Ouvrants Ecole Moineaux	46 305.00 €	55 566.00 €
Ouvrants Ecole du Centre	3 940.00 €	4 728.00 €
Ouvrants Ecole Saint-Epin	9 410.00 €	11 292.00 €
Ouvrants Ecole Merard	4 290.00 €	5 148.00 €
Réhabilitation logement communal Jean-Jaures	7 030.00 €	8 436.00 €
Diagnostic travaux église Saint-Lucien	14 450.00 €	17 340.00 €
Restauration 2 Lavoirs	26 824.00 €	32 116.80 €

Sans autre question, la délibération approuvant ces demandes de subventions pour les opérations susvisées est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **Bail 2022 - REB.**

Monsieur le Maire propose de délibérer pour renouveler le bail de l'Association « RECHERCHE EMPLOI BURY » pour un local à usage de salle de formation d'une surface de 50 m<sup>2</sup> située place Jules Ferry, dénommée « salle du CRESS ». Le bail pour 2022 est consenti et accepté moyennant un loyer mensuel de 500 € qui comprend le chauffage, les charges d'électricité et d'eau et l'entretien du bâtiment. À terme, il est souhaité que REB prenne à sa charge les frais d'électricité.

Sans autre question, la délibération approuvant ce bail de location est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **Convention de Fourrière Animale, avec S.P.A.E.O. 2022 à 2025**

Avant toute chose, Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil de la modification de l'article 3 de la convention quinquennale :

*« Conformément aux textes en vigueur, la S.P.A.E.O. s'engage également à mettre en œuvre, dans les mêmes conditions que celles prévues à l'article 2 les moyens dont elle dispose pour recueillir, transporter, héberger, rechercher les propriétaires des animaux, ainsi qu'à faire procéder aux examens vétérinaires, compris les animaux mordeurs, ceci sur le territoire de la MAIRIE, Animaux vivants et non blessés. Pour les animaux blessés, accidentés ou morts, la mairie doit les conduire chez un vétérinaire ; à défaut sur demande écrite par mail, suivi d'un Bon de Commande, nous ferons la prestation avec facturation des déplacements selon l'Annexe et s'ajouteront les frais vétérinaires ».*

Pour 2022, il est convenu en application de l'article 7 de cette convention, d'une revalorisation des frais de prestations. La rémunération est revalorisée à 0,82 € par habitant en Option B pour 2 966 habitants, soit pour 2022 : 2 432,12 €.

Pour l'instant, la mairie ne dispose pas des locaux pour accueillir ces animaux (chiens errants) et ne peut donc pas se dispenser d'une adhésion à la SPA. Toutefois, le service technique dispose d'une cage aménagée afin de recueillir les animaux soit pour les rendre à leurs propriétaires contre une participation financière, soit les transférer à la SPA.

Sans autre question, la délibération approuvant cette adhésion est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **Ventes de parcelles**

Sur ce point Monsieur le Maire passe la parole à M. THEROUDE, celui-ci explique que la cour de l'école maternelle des moineaux jouxte 3 parcelles (1851, 1852 et 1853) séparées par un fossé. Lors de la sécurisation de ce fossé par une clôture, il s'est créé pour chaque parcelle un délaissé enclavé que la commune doit entretenir.

Comme suite à l'évaluation des Domaines, il est proposé de vendre ces 3 « délaissés » d'une superficie de 97 m<sup>2</sup>, 74 m<sup>2</sup> et 43 m<sup>2</sup> aux propriétaires des parcelles à hauteur de 7 €/m<sup>2</sup>.

Sans autre question, la délibération approuvant le principe de vendre ces trois parcelles à hauteur de 7 €/m<sup>2</sup> est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **Vente d'un véhicule**

Monsieur le Maire propose la cession d'un ancien véhicule du service technique qui n'est plus en service compte tenu de sa vétusté. C'est une Renault R4 immatriculée 2353SV60 proposée à la vente pour 800 euros.

Sans autre question, la délibération approuvant cette vente est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **Communications diverses**

Monsieur le Maire regrette encore une nouvelle fois d'avoir annulé le Noël communal en raison du COVID, seul le téléthon a pu se tenir. La distribution des colis aux personnes âgées a été très appréciée surtout par les personnes dont l'isolement a été accentué par la pandémie.

Si possible, Monsieur le Maire souhaite, le 25 juin, refaire une après-midi sportive avec les jeunes Burysiens.

Le Noël communal 2022 sera le 16 décembre 2022.

Les élections présidentielles sont le 10 et 24 avril prochain. Les législatives, le 12 et le 19 juin.

Monsieur le Maire passe ensuite la parole aux maires adjoints :

**M. Réginald THEROUDE :**

Celui-ci évoque les travaux du service technique et notamment la réalisation du petit village de Noël sur la place qui a été fortement appréciée par les enfants de la commune. M. THEROUDE remercie les agents pour leur implication dans ce travail. Les décorations de Noël ont également été changées cette année. Pour 2022, de nouvelles illuminations devraient faire leur apparition.

Malgré quelques petites erreurs, les plaques de rue vont être entièrement renouvelées. M. THEROUDE fait remarquer la réalisation par le service technique d'un panneau exposant les anciennes plaques de rue.

Une partie de la rue Roger Salengro a été rénovée suite aux travaux d'assainissement et l'affaissement de la chaussée.

En ce qui concerne l'urbanisme, M. THEROUDE précise que beaucoup de dossiers déposés ne sont pas complets ou mal remplis ce qui entraîne des non-conformités difficiles à gérer ensuite.

En conclusion, M. THEROUDE évoque des petits soucis sur l'assainissement de Saint-Claude. En effet, Enedis refuse de mettre un compteur pour les pompes car il faut renforcer le réseau, en attendant, des compteurs chantiers ont été posés. Malgré cela Enedis vient de couper l'alimentation d'où un engorgement du réseau. Le SIVOM est toujours en discussion avec Enedis pour régler cette situation.

Comme suite à une question d'un conseiller, M. THEROUDE confirme que le réseau d'eau potable de Saint-Claude est vieux et sujet à de nombreuses casses. Une partie de celui-ci a été refait lors des travaux d'assainissement. Un travail est mené conjointement entre le SIVOM et le Clermontois afin de renforcer la canalisation d'eau potable et améliorer la qualité de l'eau distribuée.

M. Laurent GUYARD :

M. GUYARD revient sur l'organisation du Téléthon, qui malgré le contexte a bien fonctionné avec 7 494 euros de promesses de dons.

80 boîtes de Noël ont été remises au secours populaire pour les plus démunis.

La boîte aux lettres du père Noël a également très bien fonctionné, tous les enfants ont eu le droit à un paquet de chocolat remis par le père Noël dans le décor installé sur le parking de la mairie.

Le Vivre à Bury a été distribué en fin d'année. Cette nouvelle maquette, plus colorée et plus moderne a été appréciée.

Mme Villette et les animatrices et animateurs du service jeunesse continuent à travailler sur la mise en place des balises de géocaching permettant par le biais d'un jeu de piste de faire découvrir le patrimoine de la commune.

Quelques dates :

- Samedi 19 mars, opération Hauts-de-France propre.
- Exposition de peinture sur le thème les femmes et l'amour à la médiathèque
- Vendredi 28 janvier, opéra minute sur Roméo et Juliette.
- Vendredi 4 février, soirée jeux de société à la médiathèque

Mme Ducrot a lancé un concours afin de déceler de futurs artistes qui pourront participer à la fête de la musique au mois de juin.

Mme Ingrid LACAU :

Mme LACAU rappelle que les écoles primaires devraient être dotées cette année d'équipement informatique pour les classes et les bureaux de direction.

Il est également prévu d'équiper toutes les écoles d'un système anti intrusion et d'un vidéophone.

Monsieur le Maire passe ensuite la parole aux Conseillers municipaux :

M. Jean-Pierre AUTIN fait part de tract frauduleux distribué dans les boîtes aux lettres concernant la prime inflation. Il demande également si le déboisement en cours sur Saint-Epin n'occasionne pas une montée des eaux. À cela, Monsieur le Maire répond qu'il n'y a pas de relation de cause à effet. En ce qui concerne la coupe des arbres, Monsieur le Maire a transmis le dossier en Préfecture pour que celle-ci puisse vérifier le bien-fondé de celles-ci.

Mme Karen DYS remercie la municipalité pour son action concernant les décorations et les activités de Noël. Elle souligne également les problèmes de trottoirs devant la RPA (présence de trou). À cela, M. THEROUDE répond que ces travaux sont bien prévus dans les actions de rénovation à mener en 2022.

M. Sylvain GALY s'interroge sur la réalisation des travaux PMR dans les écoles. Monsieur le Maire répond que le coût global des travaux est de 700 000 euros, par conséquent des dérogations ont été négociées sur certains bâtiments pour privilégier ceux qui sont en lien avec les enfants (école, médiathèque, etc..). M. THEROUDE complète ces propos en expliquant que la commune sur l'école de Saint-Epin, en plus des travaux PMR, a rénové une partie des bâtiments.

M. Jean-Marc HENONIN a remis un livret de naissance.

Mme Delphine MALLARD signale la présence de bonbonne de protoxyde d'azote abandonnée dans le jardin d'un particulier. Monsieur le Maire le signalera à la gendarmerie.

Mme Marie-Hélène VANDROMME signale l'efficacité de l'application « Ma Mairie en poche » pour signaler par exemple les coupures d'eau.

**Sans autre question, monsieur le Maire lève la séance à 19 heures 20**



## Feuille d'émargement du Procès-Verbal du Conseil municipal du 19 janvier 2022

Noms	Signatures	Noms	Signatures
Jean-Pierre AUTIN		Laurent GUYARD	
Teresa BELGHERBI		Jean-Marc HENONIN	
David BELVAL		Ingrid LACAU	
Véronique DELABROY	Absente	Delphine MALLARD	
Pascal DEMAILLY-LAHLOUH		Isabelle MANIETTE	
Karen DYS		Mathieu MONTAIGNE	
Véronique FAY		Christian MOUREY	
Myriam GALLOIS-MONTBRUN		Nadia PIAI	
Sylvain GALY		Réginald THEROUDE	
Cyril GOULARD		Didier THIBERGE	
Jérôme GRUAIST	Absent	Marie-Hélène VANDROMME	
Valéry GUILMAIN			